

bimensuel n° 59 : 22 décembre 1999

DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

Culture
Communication

LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



**LE CENTRE
GEORGES-POMPIDOU
ROUVRE
LE 1^{ER} JANVIER 2000**

**DOSSIER :
LA NOUVELLE DMDTS
UN AN APRÈS**

À NOS LECTEURS

Au moment du passage à l'an 2000, la Lettre d'information tourne la page : vous retrouverez donc le prochain numéro, avec une maquette renouvelée. Bonnes fêtes à tous

sommaire

02/ACTUALITÉ

Réouverture du centre Pompidou le 1^{er} janvier 2000

Un centre rénové et réaménagé

04/

Commissaires priseurs

Le projet de loi doit être discuté à l'Assemblée nationale le 22 déc.

05/

Musée du quai Branly

Jean Nouvel lauréat du concours

07/DOSSIER

La direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

Etat des lieux, un an après

12/

Conseil européen des ministres de la culture et de l'audiovisuel

Libre circulation, emploi, et architecture

15/

Le musée des civilisations, de l'Europe et de la Méditerranée

L'ancien musée des arts et traditions populaires part à Marseille

16/PORTRAIT

Richard Peduzzi

Directeur de l'ENSAD, il évoque les objectifs de cette école

Directeur de la publication Marc Sadaoui. Rédacteur en chef Jean-Paul Ciret. Rédaction Paul-Henri Doré 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaou 01.40.15.82.95. Comité de rédaction : Elisabeth Amram, Jacques Bordet, René Bouvet, Anne Debailleux, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Martine Lehmann, Laurent Maillaud, Catherine Merlhlot, Jean-Marc Richet. Conception graphique : Jeanne Verdeaux-Paris/NY. Impression Maulde et Renou. N° de commission paritaire 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. Tirage 34 000 ex. Pour recevoir la lettre d'information adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>

RÉOUVERTURE DU CENTRE GEORGES-POMPIDOU LE 1^{ER} JANVIER 2000 À 11 HEURES Rénové, réaménagé et réorganisé



Centre Georges Pompidou. Terrasse ouest, niveau 5 réaménagé par Renzo Piano. Max Ernst

C'est le 1^{er} janvier 2000 à 11h précises que Catherine Trautmann et Jean-Jacques Aillagon, président du Centre Pompidou, ouvriront aux premiers visiteurs les portes du Centre. C'est un Centre rénové, réaménagé et réorganisé... mais plus que jamais fidèle à sa vocation pluridisciplinaire que le public va retrouver, après vingt-sept mois de fermeture pour travaux.

Le chantier - qui a concerné la totalité des espaces du Centre - a permis de rénover l'ensemble des installations techniques et de les adapter aux normes actuelles de sécurité et d'accueil du public. Mais il a surtout permis d'agrandir les surfaces affectées aux activités culturelles (à la faveur notamment de l'installation des bureaux hors du bâtiment), et de mieux répartir l'ensemble des fonctions dans le Centre afin d'en améliorer la lisibilité par le public.

Restructuré sur trois niveaux (-1, 0 et 1), le Forum, cœur du

Centre, a été totalement reconfiguré et a retrouvé sa fonction première de place autour de laquelle s'ordonnent activités et services.

Il comporte désormais un nouvel espace éducatif au niveau 0, et un nouvel espace « Spectacles » de 3000 m² au niveau -1, regroupant autour d'un grand foyer, quatre salles consacrées aux spectacles vivants (théâtre, danse, musique), au cinéma et aux débats-colloques. Il comprend en outre de nombreux services - accueil, billetterie, vestiaires, librairie, guichet de poste...

Des accès directs permettent, à partir du Forum, de gagner la Bibliothèque publique d'information (qui bénéficie d'une « continuité territoriale » sur les niveaux 1, 2 et 3), le Musée national d'art moderne (qui occupe désormais la totalité des niveaux 4 et 5), et les espaces d'expositions temporaires (au niveau 6), qui, agrandis de 800 m² et restructurés permettent désormais une programmation continue d'expositions.

Parallèlement à l'achèvement des travaux dans son bâtiment, le Centre vient également de réaliser le réaménagement des espaces occupés par l'IRCAM, sous la place Igor Stravinsky. Agrandis et redistribués, ces espaces vont permettre à l'IRCAM de poursuivre sa démarche de recherche, de création et de diffusion musicales... tout en l'inscrivant - par le biais de collaborations diversifiées - dans la dynamique de la réouverture du Centre.

Ainsi le Centre Georges-Pompidou, rénové, réaménagé et réorganisé, se trouve-t-il doté des moyens qui vont lui permettre de continuer à faire travailler ensemble des départements différents. Car l'interdisciplinarité aujourd'hui comme hier - reste sa vocation affirmée... Elle seule peut permettre - ainsi que le souligne Jean-Jacques Aillagon, président du Centre - « de donner au public les clefs de la compréhension du monde d'aujourd'hui, de ses mutations culturelles et de ses révolutions formelles, notamment quand elles s'appliquent à la vie quotidienne. »

LES NOUVEAUX HORAIRES

Le Centre est désormais ouvert au public de 11h à 22h.

Le Musée national d'art moderne et les expositions ouvrent dès 11h du matin (9h30 pour les groupes) et ferment à 21h.

La Bibliothèque publique d'information est quant à elle ouverte de 12h à 22h (de 11h à 22h le samedi et le dimanche).

Le jour de fermeture pour l'ensemble du Centre demeure le mardi.

« Seule l'interdisciplinarité peut permettre de donner au public les clefs de la compréhension du monde d'aujourd'hui »

UN CENTRE PLUS ACCUEILLANT

Les travaux dont l'ensemble du bâtiment a été l'objet ont visé entre autres à mieux accueillir le public et à mieux le servir.

Ainsi, celui-ci dispose-t-il désormais d'espaces de détente plus confortables : le restaurant du niveau 6 conçu par Dominique Jakob et Brendan MacFarlane ; la cafétéria de la BPI (niveau 2) et le café du Forum (niveau 1, sud) ; la librairie (niveau 0) dont la surface a doublé et qui dispose désormais de deux satellites, à l'entrée du musée (niveau 4) et à la sortie des espaces d'exposition (niveau 6) ; une boutique design (niveau 1, nord) ; et un bureau de poste...

Les visiteurs handicapés moteurs peuvent désormais accéder à l'ensemble du bâtiment dans de bonnes conditions, grâce notamment à l'installation d'ascenseurs internes aux différents espaces. Quant aux malvoyants, un important service d'accueil a été installé à leur intention à l'entrée de la BPI.

UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSE

Le Centre renoue fortement avec sa vocation pluridisciplinaire en associant tous les départements aux manifestations et expositions proposées. Spectacles de danse et de théâtre, concerts, projections cinématographiques, conférences, débats et colloques accompagnent les expositions dont ils constituent le contrepoint nécessaire. Trois grandes thématiques traversent les expositions programmées en 2000, 2001 et 2002 :

Observer les grandes mutations culturelles de notre temps

En 2000 : *Le Temps, vite* (13 janv. >> 17 avril), *Regards d'un siècle : les mots, l'image et l'événement* (13 sept. >> 4 déc.), *Les bons génies de la vie domestique* (11 oct. 2000 >> 15 janv. 2001).

Approfondir la connaissance du XXe siècle

En 2000 : *Le Codex duchampien. Dation Marcel Duchamp* (29 mars >> 5 juin), *Brassai* (19 avril >> 26 juin), *Picasso, sculpteur* (7 juin >> 25 sept.), *Théo Blanc, Antoine Demilly, photographes à Lyon* (21 juin >> 18 sept.), *La donation Kartell. De Colombo à Arad* (11 oct. 2000 - 1^{er} janv. 2001), *Germaine Krull* (15 nov. 2000 >> 5 fév. 2001).

Souligner l'engagement contemporain du Centre Pompidou

En 2000 : *Jour de Fête* (l'exposition présente, du 1^{er} janvier au 28 février, les travaux de neuf jeunes créateurs de la scène artistique française), *Le regard égoïste 1. Carte blanche à Christian Boltanski* (1^{er} janv. >> 6 mars), *Renzo Piano* (19 janv. >> 27 mars), *Elysian Fields. Une proposition du Purple Institute* (24 mai >> 24 juil.), *Architecture instantanée. Acquisitions du Centre Pompidou* (21 juin - 18 sept.), *Les dessins de Rosemarie Trockel* (11 oct. 2000 >> 1^{er} janv. 2001), *Sons et lumières. L'âge du spectacle* (15 nov. >> 18 déc.).

LE MUSÉE

Le Musée national d'art moderne a gagné 4500 m²... et s'étend désormais sur une superficie totale de 14 000 m², soit la totalité des niveaux 4 et 5. Dans ces espaces entièrement rénovés et optimisés, pourront être présentées quelque 1400 œuvres au lieu des 800 qui l'étaient auparavant.

La nouvelle distribution des espaces permet au musée de mieux répondre à sa vocation : articuler étroitement la création contemporaine, dans ses multiples expressions, et l'ensemble de l'activité artistique du XX^e siècle.

L'accès au musée s'effectuera par le niveau 4 où sont présentées les collections contemporaines, le niveau 5 étant quant à lui consacré à la présentation des collections modernes.

Afin de pouvoir présenter les importants ensembles possédés par le musée (la collection du MNAM n'a d'équivalent dans le monde que celle du MOMA de New York), le choix des œuvres exposées ne sera pas définitif. L'accrochage sera renouvelé tous les dix-huit mois pour les collections modernes... et sur un rythme plus rapide pour les collections contemporaines.

LA BIBLIOTHÈQUE

Fidèle à sa vocation fondée sur les principes de gratuité et d'accès direct aux documents, la Bibliothèque publique d'information s'est donné les moyens d'élargir son public et de mieux le servir.

Entièrement réaménagée et rééquipée, elle met à la disposition d'un public élargi, (sa capacité est passée de 1800 à 2000 places) et dans des conditions améliorées, 350 000 documents imprimés, auxquels s'ajoutent désormais des documents virtuels en provenance du monde entier et accessibles depuis 370 postes de consultation multimédia.

Bénéficiant d'un accès direct depuis le Forum, la nouvelle bibliothèque occupe désormais le niveau 1 (côté nord), où se trouve son entrée, la totalité du niveau 2, ainsi que huit travées du niveau 3. Une circulation verticale unique relie les trois niveaux pour faciliter les déplacements.

L'ensemble des espaces a été réaménagé par Jean-François Bodin, à l'exception du Forum recomposé par Renzo Piano.

LE COÛT DES TRAVAUX

Le budget total des travaux s'est élevé à 576 millions de francs. Dans cette somme globale sont compris les 40 millions de francs qui ont été apportés au Centre par des actes de parrainage et de mécénat et ont permis - entre autres - de rénover la façade principale du bâtiment ainsi que ses terrasses et de renouveler le mobilier de la BPI.

NOMINATIONS

BERNARD MONTANIER

devient conseiller chargé des médias au cabinet de Catherine Trautmann. Il était jusqu'à maintenant secrétaire général du *Figaro* depuis 1996. Il connaît bien le secteur des médias où il a occupé de nombreuses fonctions, notamment directeur du Syndicat de la presse parisienne en 1985 et directeur de la communication de France 2 (1992-94).

GENEVIÈVE GALLOT

a été nommée directrice de l'École nationale du patrimoine à compter du 1^{er} décembre 1999. Chargée de mission à l'Unesco de 1993 à 1995, Geneviève Gallot, à la demande du ministère des affaires étrangères, avait conduit une mission d'études consacrée aux instituts culturels et aux alliances françaises en Europe entre 1995 et 1997. En 1998, Catherine Trautmann l'avait chargée d'une mission sur l'École nationale du patrimoine. A l'occasion de cette nomination, Catherine Trautmann a réaffirmé son attachement au statut d'école d'application professionnelle pour les conservateurs-stagiaires de l'École nationale du patrimoine, à la formation dispensée par l'École aux restaurateurs dans le cadre de l'IFROA, et de manière générale, son ambition pour cet établissement qui devra s'adapter aux enjeux de la culture contemporaine et se situer dans une perspective résolument européenne.

ALAIN LOMBARD

vient d'être nommé directeur général de la Villa Arson à Nice. Il était auparavant chef du département des affaires internationales.

COMMISSAIRES-PRISEURS

La loi sur les ventes volontaires de meubles aux enchères publiques discutée à l'Assemblée nationale le 22 décembre

L'Assemblée nationale a discuté, le 22 décembre 1999, le projet de loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques déjà adopté par le Sénat en juin dernier.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

Le projet de loi procède à la modernisation du secteur des ventes volontaires aux enchères publiques en donnant aux professionnels français des structures d'exercice mieux adaptées à un marché appelé à être de plus en plus concurrentiel.

Il entend par là répondre aux exigences du traité de Rome relatives notamment à la libre prestation des services au sein de la Communauté, tout en permettant à la France de s'affirmer sur la scène internationale du marché de l'art.

Le chapitre I définit les conditions dans lesquelles les ventes volontaires de meubles aux enchères publiques s'effectueront désormais.

- Il pose le principe que ces ventes seront effectuées par des sociétés à forme commerciale et à objet civil. Toutefois, les huissiers de justice et les notaires, pour lesquels les ventes volontaires ne constituent pas une activité principale, pourront continuer à exercer celles-ci dans le cadre de leur office, selon les règles qui les régissent, sans constituer de telles sociétés (cette disposition correspond à

la demande exprimée par les représentants des deux professions concernées).

- Il institue un conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, qui sera chargé d'agrèer les sociétés de vente lors de leur création et de veiller au respect des règles régissant leur fonctionnement. Ce conseil recevra, en outre, les déclarations des ressortissants communautaires dans le cadre de la libre prestation de service et agréera les experts.

- Il autorise, afin de permettre à la place de Paris de rivaliser efficacement avec ses concurrents internationaux, des modalités de vente fréquemment pratiquées à l'étranger, notamment dans les pays anglo-saxons. L'adoption de ces pratiques, qui devront intervenir dans une totale transparence, contribuera à susciter un intérêt accru des consommateurs français et des opérateurs étrangers.

Le chapitre II définit les conditions dans lesquelles les ressortissants des autres Etats membres de la Communauté européenne (ainsi que les ressortissants des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen), exerçant à titre permanent dans leur pays d'origine l'activité de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, pourront accomplir cette activité en France à titre occasionnel.

Le chapitre III définit les « prisées », c'est-à-dire l'estimation des objets préalables à la

vente, et la notion de vente judiciaire, en réaffirmant le monopole des commissaires-priseurs, sans préjudice de la compétence également reconnue en cette matière aux huissiers de justice et aux notaires.

Le chapitre V définit la réglementation applicable aux experts agréés par le conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. Le conseil dresse la liste des experts agréés auxquels peuvent avoir recours soit les sociétés de vente volontaire, soit les huissiers de justice, soit les notaires ainsi que les commissaires-priseurs judiciaires.

Le chapitre VI fixe les modalités de calcul et de versement de l'indemnisation des commissaires-priseurs, résultant du préjudice que ceux-ci vont subir du fait de la dépréciation de la valeur pécuniaire de leur droit de présentation résultant de la suppression du monopole conféré jusqu'à ce jour à ces officiers ministériels dans le domaine des ventes aux enchères volontaires.

Le chapitre VII régit les situations en cours pour l'ensemble des professionnels concernés dans les domaines suivants : relations entre les commissaires-priseurs et leur personnel, protection sociale, possibilités de reconversion professionnelle pour les commissaires-priseurs qui quittent la profession.

MUSÉE DU QUAI BRANLY

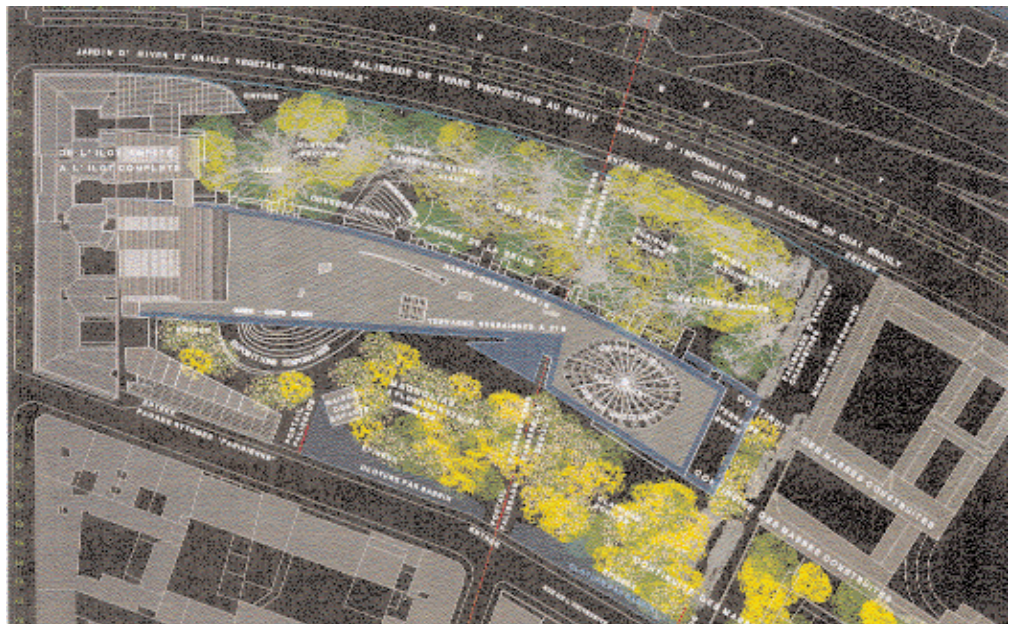
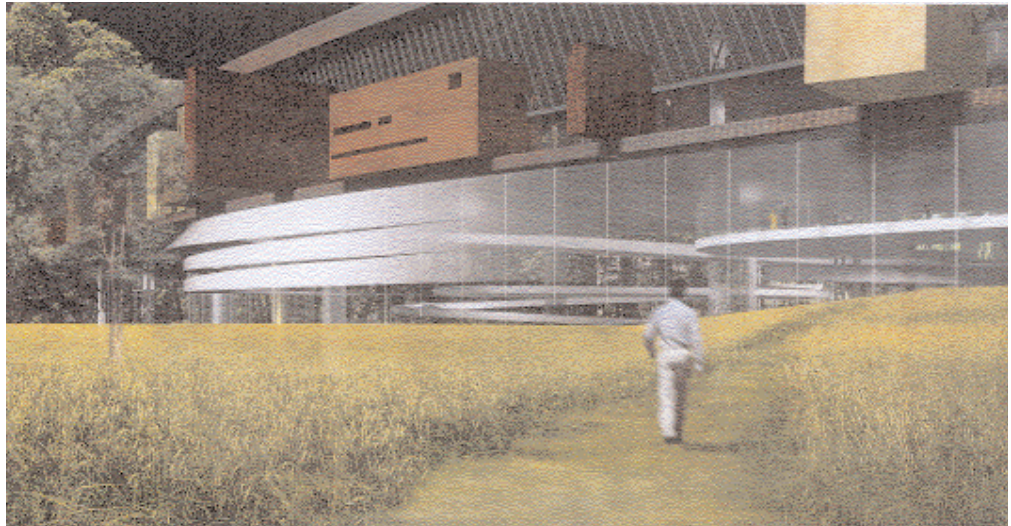
Jean Nouvel lauréat du concours

Entérinant le choix du jury international d'architecture qui s'est réuni les 4 et 5 décembre, Jacques Chirac, président de la République, après un entretien avec Lionel Jospin, Catherine Trautmann et Claude Allègre, vient de donner sa préférence au projet de l'architecte Jean Nouvel.

Architecte d'une grande notoriété, Jean Nouvel est né en 1945. Il a notamment réalisé l'institut du monde Arabe (de 1981 à 1987), les logements de l'ensemble Nemausus I à Nîmes, l'Opéra de Lyon (1986 à 1993), la Fondation Cartier à Paris ou les Galeries Lafayette à Berlin.

La création du musée des arts premiers, qui sera situé quai Branly, a été décidée par le président de la République, qui souhaitait donner aux arts d'Afrique, des Amériques, d'Océanie et d'Asie leur juste place dans les institutions muséologiques de la France.

D'un budget de 1,1 milliard de francs, le musée, d'une surface utile de 35 000 m² et 7 500 m² d'espaces verts, réunira les collections du musée des arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO) de la Porte Dorée et celles du laboratoire d'ethnologie du musée de l'homme, l'ensemble constituant un fonds riche de quelque 420 000 pièces. Il sera placé sous la double tutelle des ministères de la culture et de l'éducation nationale.



LE CALENDRIER

- Mars 2000** Début du chantier des collections : inventaires, numérisation, création de banques de données sur les collections en provenance du musée des arts d'Afrique et d'Océanie, ainsi que du laboratoire d'ethnologie du musée de l'Homme.
- Début 2001** Début des travaux sur le site du quai Branly
- 2003** Mise en place de la muséographie
- 2004** Ouverture du musée du quai Branly

RENCONTRE**Les lundis du théâtre**

Théâtrales et la Maison des écrivains invitent un lundi par mois des auteurs de théâtre, des professionnels de la scène et de l'écrit à questionner ensemble et en public les écritures dramatiques d'aujourd'hui.

17 janv. *Théâtre public, théâtre privé, quel(s) répertoire(s) ?*

12 fév. *Écritures théâtrales à la commande, de la contrainte à la liberté*

Maison des écrivains

53 rue de Verneuil

75007 Paris

Renseignements : 01.49.54.68.80

CINÉMA**Les films du Fonds Sud récompensés à Nantes**

La 21^e édition du festival des 3 Continents de Nantes s'est achevé mardi 30 novembre. Le festival a attribué sa plus haute récompense, la montgolfière d'or, au film tadjik *Luna papa* de Bakhtiar Khudojnazarov bénéficiaire du Fonds d'aide aux cinématographies des pays en développement (Fonds Sud, alimenté par le centre national de la cinématographie à hauteur de 8 millions de francs).

Un second film du Fonds Sud, *Silvia Prieto* du réalisateur argentin Martin Rejtman a remporté le prix du scénario et son actrice, Rosario Bléfari le prix d'interprétation féminine.



Catherine Trautmann et Dominique Wallon. Photo Franck Fleury

LÉGION D'HONNEUR

Vendredi 9 décembre 1999, Catherine Trautmann a remis les insignes d'officier de la légion d'honneur à Dominique Wallon, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles.

ERRATUM

Dans la *Lettre 56*, des erreurs se sont glissées dans la liste des établissements culturels ouverts pour le passage de l'an 2000 : Versailles sera fermé le 1^{er} janvier, de même que la Cité de la musique et les monuments dépendants de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites.

PUBLICATION**Acte du colloque « L'avènement de la V^e République. Entre nouveauté et tradition. »**

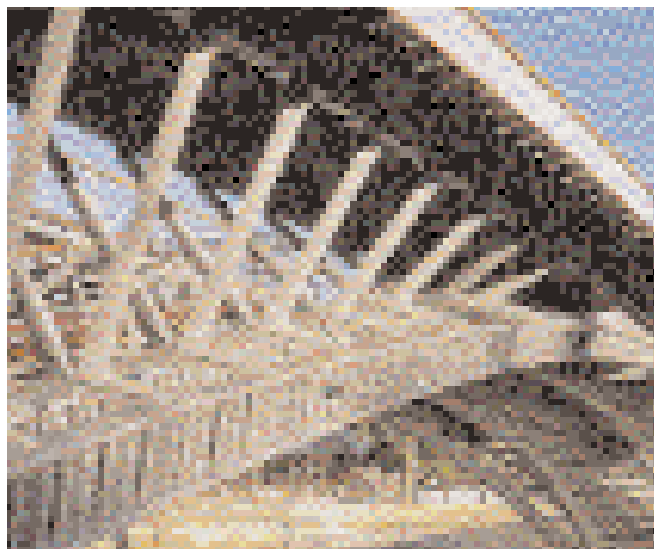
En octobre 1998, les archives de France ont organisé une exposition sur l'année 1958 et ont participé aux côtés de la Fondation Charles de Gaulle et de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne à l'organisation d'un colloque dont les actes viennent d'être publiés. Des historiens et juristes français et étrangers de grand renom ont confronté leurs analyses aux souvenirs de nombreux témoins et ont fait le point sur les enjeux et les événements du passage de la IV^e à la V^e République.

Paris, Armand Colin, 1999, 384 p.

PUBLICATION**Acte du colloque « L'avènement de la V^e République. Entre nouveauté et tradition. »**

En octobre 1998, les archives de France ont organisé une exposition sur l'année 1958 et ont participé aux côtés de la Fondation Charles de Gaulle et de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne à l'organisation d'un colloque dont les actes viennent d'être publiés. Des historiens et juristes de grand renom ont confronté leurs analyses aux souvenirs de nombreux témoins et ont fait le point sur les enjeux et les événements du passage de la IV^e à la V^e République.

Paris, Armand Colin, 1999, 384 p.



Passerelle Solférino. © Moutarde/EPMOTC

Paris INAUGURATION DE LA PASSERELLE DE SOLFÉRINO

Catherine Trautmann a inauguré le 15 décembre la passerelle de Solférino - 36^e pont de Paris - a été inaugurée le 15 décembre 1999. Elle relie les deux rives de la Seine en un lieu où se trouvent rassemblés de nombreux musées et lieux culturels.

Conçue par l'architecte Marc Mimram, la passerelle - qui franchit la Seine avec une seule arche métallique d'une portée de 106 mètres, sans appui intermédiaire - se caractérise par sa légèreté et sa transparence. Deux arcs superposés se rejoignent en son centre : l'arc supérieur relie les deux quais hauts de la Seine, et l'arc inférieur, les deux quais bas. Deux principaux matériaux, élégants et sobres, ont été mis en œuvre - l'acier pour les appuis, les liaisons entre l'arc et le tablier, et les pièces d'ancrage ; et un bois dur pour les platelages et les escaliers.

Un extraordinaire ensemble culturel

La nouvelle passerelle va constituer une liaison piétonne essentielle entre la rive droite et la rive gauche, et contribuer à la continuité d'un domaine exceptionnel, puisqu'il comprend un ensemble de plus de dix musées et lieux culturels. D'un côté de la Seine : le musée du Louvre, les musées de l'Union centrale des arts décoratifs, le musée de l'Orangerie (actuellement en rénovation), la Galerie nationale du Jeu de Paume ; de l'autre : le musée d'Orsay, le musée de la Légion d'Honneur, l'École des beaux-arts, l'Institut de France, l'Hôtel de la Monnaie. Tous ces musées et lieux culturels ne sont situés qu'à quelques minutes à pied les uns des autres. La nouvelle passerelle va permettre de les relier plus facilement et plus agréablement en passant, par un jardin des Tuileries récemment réaménagé... et où sera prochainement installé un nouvel ensemble de sculptures contemporaines.

La construction de la passerelle (91,6 MF) a été co-financée par le ministère de l'équipement et le ministère de la culture et de la communication.

Les travaux ont été supervisés par l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EPMOTC).



DOSSIER

Ministère de la culture
et de la communication

LA NOUVELLE D.M.D.T.S. UN AN APRÈS

Créée par un décret du 21 septembre 1998, la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS), née de la fusion de la direction de la musique et de la danse (DMD) et de la direction du théâtre et des spectacles (DTS), couvre aujourd'hui l'ensemble du secteur du spectacle vivant. Un peu plus d'un an après sa mise en place, la *Lettre d'information*, qui s'était largement fait l'écho, lors du processus de la fusion, des principes qui y avaient présidé et de l'organigramme qui en avait résulté, a souhaité rencontrer son directeur, Dominique Wallon, pour savoir comment les nouvelles règles de fonctionnement étaient vécues « de l'intérieur » et pour faire le point sur les travaux, les actions nouvelles et les avancées rendues possibles par l'existence d'une direction unique pour le secteur riche, vaste et diversifié du spectacle vivant.

DOMINIQUE WALLON

« La réforme est allée de pair avec les avancées de la déconcentration »

Lettre d'information : Restructuration ou rapprochement. Pouvez-vous nous dire en quoi ce débat dépasse largement une simple querelle lexicologique : en quoi la restructuration répondait mieux aux enjeux que vous vous fixiez qu'un simple rapprochement ?

Dominique Wallon : Le point de départ, fin 1997, lorsque la ministre m'a demandé de réfléchir à la refonte des directions du spectacle vivant, les termes officiels du mandat qu'elle m'a donné, étaient *rapprochement* des deux directions de la musique et de la danse d'une part et du théâtre et des spectacles de l'autre. Et non *restructuration*. Nous nous sommes donc engagés dans un premier temps dans un processus où il y aurait eu un certain nombre de services correspondant aux disciplines artistiques. Et puis, après une réflexion collective, on s'est dit que beaucoup de choses étaient communes aux deux directions et que, si on gardait une structure par discipline, cela se ferait au profit d'une sorte de « superstructure » qui ne serait pas inspirée par l'approche artistique. L'idée s'est donc imposée qu'il fallait trouver autre chose, et c'est alors que nous nous sommes ralliés au principe d'une structure « transversale » privilégiant une approche par mode d'intervention et non plus une approche par discipline.

LI : Quelles étaient les missions que vous assigniez à la nouvelle structure ?

DW : On s'est posé la question des missions de la nouvelle direction par rapport au rôle de l'Etat bien sûr (ce qu'on appelle les missions de service public), mais aussi par rapport au fonctionnement de l'administration déconcentrée. A partir du moment où la perspective était que la gestion courante du domaine du spectacle vivant serait prise en charge progressivement par les DRAC, on était en face d'une approche de la nouvelle direction qu'on pourrait appeler stratégique, au sens où elle aurait, dans le cadre de la répartition des compétences entre l'administration centrale et l'administration déconcentrée, à se préoccuper des perspectives, des orientations générales et des cadrages de la politique à long terme. A partir de là, et pour répondre à votre question, trois missions ont été établies :

- la production artistique, qui comprend tout le secteur de la création, des activités artistiques et de la diffusion ;
- les enseignements artistiques, ce terme recouvre l'initiation de la population aux arts du spectacle ;
- les pratiques amateurs enfin.

LI : Un an après, comment ça se passe ?

DW : J'ai l'impression, - mais ce que vous me demandez est périlleux, je suis juge et partie !, - j'ai l'impression donc, que la fusion a fait une certaine unanimité aussi bien de l'administration centrale que des DRAC : le principe même de la fusion (principe assez radical) est accepté et reconnu comme positif.

Mais au-delà de cette réussite, il est vrai que certaines difficultés



Dominique Wallon. © Guy Vivien

ne sont pas résolues à cent pour cent. Tout d'abord, le fonctionnement interne se révèle beaucoup plus exigeant pour tout le monde : plusieurs équipes travaillent sur un même terrain, sur des sujets qui ont besoin de passerelles entre les services, nous avons donc entre nous un besoin accru de circulation de l'information. Ensuite, il faut trouver « une transversalité dans la transversalité », celle des disciplines artistiques. On la trouve bien sûr, et cela notamment à travers deux instances : d'une part à travers la mission de conseil directement rattachée au directeur, avec les quatre conseillers et les comités sectoriels (musique, danse, théâtre) qu'ils animent, et également à travers l'inspection et la spécialisation des membres de l'inspection. Donc, conceptuellement ça tient, mais concrètement cela demande une bonne définition de : qui fait quoi ? J'ajoute que la mise en place de la DMDTS a imposé à près de 75% de ses agents de changer, sinon de métier, du moins d'activité, et que la rentrée a été administrativement très lourde, avec les arbitrages du budget 2000 et nombre d'événements à gérer. Mais pour l'instant je crois que la direction tient bien le coup !

LI : Comment les choses se passent-elle tant avec les DRAC qu'avec les interlocuteurs extérieurs, par exemple les directeurs de centres dramatiques ou chorégraphiques nationaux ?

DW : Les DRAC ont été d'emblée très favorables à la réforme, à



Hôtel Kinski, 53 rue Saint-Dominique à Paris, siège de la DMDTS. © DR

laquelle, je vous le rappelle, ils ont été largement associés, ainsi d'ailleurs que les professionnels. Et après une période d'interrogation de leur part, le fonctionnement est bon : surtout, ils sont maintenant davantage associés à notre travail. Pour eux comme pour les diverses instances décentralisées (CCN, CDN, scènes nationales, etc), la réforme de la direction a correspondu avec le nouvel équilibre né des avancées de la déconcentration. Maintenant l'administration centrale est plus légère. En conséquence, certains « regrets », certaines tensions, peuvent être considérés moins comme le fait de la réforme que comme l'effet de la déconcentration.

LI : Comment fonctionne le service de l'inspection ?

DW : A la DMD, les inspecteurs étaient rattachés aux services. Aujourd'hui, tous sont réunis au sein du service de l'inspection et de l'évaluation. La mission du service de l'inspection est d'abord une mission d'évaluation sur le terrain, puis une fonction d'étude interne sur différents sujets, et enfin une fonction de suivi de la vie artistique ou de l'activité pédagogique. J'ajouterais que compte tenu de la déconcentration, les inspecteurs sont fonctionnellement amenés à inspecter en région aussi bien à ma demande qu'à celle des DRAC.

LI : Comment sont attribuées les subventions ?

DW : Il existe un système de commissions - régionales pour le théâtre et interrégionales pour la danse - qui comprennent des membres de l'administration (les inspecteurs) et des professionnels indépendants.

LI : Prenons un exemple de fonctionnement dans un secteur particulier : celui des enseignements. C'est un secteur où l'on imagine que des rapprochements, des synergies nouvelles ont été rendues possibles par la nouvelle organisation ?

DW : Ce secteur est en effet particulier car il présente une grande hétérogénéité de structuration entre la musique, la danse et le théâtre, et une approche globale permettra à certaines disciplines de bénéficier des avancées des autres (en l'occurrence, la musique jouera bien souvent un effet d'entraînement). Ainsi, avant la fusion,

la DMD avait travaillé à la préparation d'un projet de loi sur l'enseignement de la musique. La perspective législative a été abandonnée mais la réflexion a été reprise et étendue aux trois disciplines (musique, danse, théâtre), d'une façon notamment très profitable pour l'enseignement du théâtre. Au niveau des grandes orientations, on va vers un rééquilibrage des trois disciplines au sein des trois conservatoires d'enseignement supérieur (les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, et le conservatoire

national supérieur d'art dramatique de Paris). Au début de l'année 2000, doivent sortir deux textes essentiels : la *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre* ; un *projet d'arrêté sur les schémas pédagogiques pour le théâtre, la musique et la danse*, - schémas qui mettront en place des contrats d'objectifs entre les conservatoires, les villes et le ministère. On a donc là un outil de recadrage et de relance de la politique de l'enseignement par rapport au réseau.

Mais le problème le plus significatif concerne la formation professionnelle, avec la remise en chantier de la réflexion sur l'ensemble des institutions (ou de leur absence...) d'enseignement supérieur. Ainsi, on aura, pour la musique, une mission sur les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon ; pour la danse, le réexamen de la loi de 1989 sur l'enseignement de la danse sera engagé ; pour le théâtre, une mission a été confiée à Marcel Bozonnet sur les perspectives d'évolution du conservatoire d'art dramatique et une autre mission à Denis Guénoun sur le thème « université et théâtre » ; pour d'autres domaines du spectacle vivant, citons la mission de réflexion sur l'institut de la marionnette à Charleville-Mézières, le rapport d'évaluation sur l'école du cirque de Chalons et la mission de réflexion sur la mémoire et la transmission des arts de la rue.

LI : Sur le secteur en pleine évolution des musiques actuelles, avez-vous l'impression que les structures administratives mises en place pour ces formes musicales correspondent au concept des musiques actuelles ?

DW : C'est un sujet complexe sur lequel il n'a pas été trouvé de réponse définitive. Tout le débat est là : ou bien les musiques actuelles veulent conserver leur individualité, ou bien on répond à la demande (qui est également la leur) d'intégration aux réseaux et à l'ensemble de la politique du spectacle vivant. C'est sur cette double base que s'élabore notre réflexion. Ainsi, au sein de la DMDTS, les SMACs, par exemple, sont traitées avec les scènes nationales par le Bureau de la diffusion et des lieux au sein de la sous-direction de la création et



Hôtel Kinski (détail). © DR

des activités artistiques, tandis que d'autres interventions relèvent d'une approche spécifique.

L I : Un peu plus d'un an après la mise en place de la DMDTS, où en est-on de la politique de relance du spectacle vivant ?

D W : Je crois que nous n'avons laissé de côté aucun des chantiers constitutifs de cette politique dont la ministre a défini les principes, constamment réaffirmés depuis lors, en janvier dernier. Ainsi, l'environnement économique du spectacle vivant est une de nos grandes priorités ; à cet égard, nous avons pu progresser par exemple dans le domaine de la taxe parafiscale sur les variétés, et nous venons d'obtenir de Matignon son maintien à 3,5%, ce qui représente un succès ; nous réfléchissons en outre sur l'évolution du Fonds de soutien aux variétés. La réforme de l'ordonnance de 1945, qui pose les principes de la réglementation professionnelle en matière d'exploitation de spectacles, a enfin fait l'objet d'une loi en mars dernier, et le décret d'application est attendu incessamment. En juin dernier, nous avons réuni les états-généraux du disque, pour étudier, avec l'ensemble de la filière, les réponses au nouveau défi numérique... Dans d'autres domaines, nous avons mis en place une réforme de l'aide aux compagnies dramatiques appelée à donner à celles-ci une meilleure assise et à pérenniser leur action ; nous avons instauré un système d'inspection des centres dramatiques avant la fin des mandats... La réforme de la politique en faveur du jeune public est en cours... Une première circulaire, très attendue, sur les SMACs est sortie... La politique des scènes conventionnées a été mise en place... Enfin, et peut-être surtout, l'application de la *Charte des missions de service public pour le spectacle vivant*, qui fixe les principes généraux de l'action de l'Etat et qui a été mise en œuvre pratiquement un mois jour pour jour après la création de la DMDTS, se poursuit... Ce sont là quelques-uns des grands dossiers sur lesquels nous travaillons. Vous le voyez, la mise en place de la nouvelle direction, au-delà du surcroît de travail qu'elle nous a souvent imposé et de l'effort d'adaptation qu'elle exige de tous, a favorisé nombre d'interventions ou de mesures que nous n'aurions certainement pas abordées de la même manière sans l'outil très novateur qu'elle représente !

LE SPECTACLE VIVANT EN CHIFFRES

Le secteur aujourd'hui couvert par la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, c'est notamment :

1500 lieux ; **3000** équipes artistiques un volume d'emploi de **90 000** personnes ; **6** millions de praticiens en amateurs ; **460 000** élèves et **25 000** enseignants dans l'enseignement artistique spécialisé contrôlé en musique et en danse ; **1200** écoles municipales de musique et de danse, dont **400** contrôlées (**262** EMA, **103** ENM, **35** CNR) ; **5** théâtres nationaux ; Plus de **600** compagnies dramatiques subventionnées (plus de **30** nouvelles en 1999) ; **45** centres dramatiques nationaux ; **6** centres dramatiques nationaux pour l'enfance et la jeunesse et **9** centres dramatiques régionaux ; **65** scènes nationales ; **47** théâtres privés membres du syndicat ; **120** scènes de musiques actuelles ; **3** opéras nationaux ; **13** théâtres membres de la réunion des théâtres lyriques français ; **19** centres chorégraphiques nationaux ; **300** compagnies chorégraphiques aidées ; **33** orchestres employant **3000** musiciens ; **1500** musiciens permanents dans les orchestres symphoniques donnant chaque année **2000** concerts devant **2** millions de spectateurs ; **240 000** spectateurs pour les **8** principaux ensembles de musique baroque ; **150** scènes conventionnées prévues dans les trois ans.

LE BUDGET DE LA DMDTS POUR 2000, C'EST :

Une augmentation de 37 MF des subventions de fonctionnement et d'investissement courant aux établissements publics, notamment aux théâtres nationaux destinée à prendre en compte l'incidence de l'instauration d'une soirée par semaine à tarif réduit.

80 MF de mesures nouvelles hors redéploiement sont prévues sur le titre IV portant à **2 184 MF** le montant total des crédits d'intervention du ministère de la culture et de la communication dans le domaine du spectacle vivant.

Une augmentation de 47,6 MF soit **21,9%** des crédits d'investissement, qui traduit un renforcement significatif de la capacité d'action du ministère de la culture et de la communication pour la rénovation ou la construction d'équipements culturels en région.

ORGANISATION DE LA DMDTS

- Le directeur
- Le directeur adjoint
- La sous-direction de la création et des activités artistiques
- La sous-direction des enseignements et des pratiques artistiques
- La sous-direction de la formation professionnelle et des entreprises culturelles
- Le secrétariat général
- Le service de l'inspection et de l'évaluation
- Les 4 conseillers (pour la musique, pour les musiques actuelles, pour la danse, pour le théâtre)
- La mission de la communication

Un organigramme détaillé est disponible auprès de la DMDTS

Mission de la communication

53 rue Saint-Dominique
75007 Paris
Téléphone : 01.40.15.89.02/03/09
télécopie : 01.40.15.88.70

EN FRANÇAIS DANS LE TEXTE

Du *byte* à *octet*, l'enrichissement de la langue française

EXPOSITION

Le Conseil d'Etat au sein de la société française. 1799-1999

Pour fêter son 200^e anniversaire, le Conseil d'Etat propose une exposition qui retrace les grands moments de son histoire, permet de découvrir le travail de ses membres et éclaire les procédures en vigueur au cours de l'examen des requêtes.

Telles sont les trois priorités de cette exposition : expliquer le rôle exact du Conseil, montrer l'application concrète pour le visiteur de son action, et rendre visibles et attractives les constructions juridiques qu'il développe.

Le visiteur suivra les étapes de la fabrication d'une loi, le parcours d'une requête, découvrira l'œuvre législative et administrative du Conseil sous Napoléon, les grands avis et les grands arrêts. Le rôle du Conseil d'Etat dans le règlement des conflits religieux est traité de façon plus approfondie, depuis l'élaboration du Concordat et son application au siècle dernier jusqu'à l'affaire du foulard islamique aujourd'hui. Enfin, sont abordées les relations étroites - parfois très étroites - entre le Conseil d'Etat et le pouvoir. Car au fil du temps, le Conseil hésite entre sa tentation de rôle politique, quasi législatif, et son refuge dans la technicité juridique, sa fonction de juge.

Exposition organisée par les archives nationales et l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'Etat

Jusqu'au 6 mars 2000

Hôtel de Rohan - Archives nationales
87, rue Vieille-du-Temple
75003 Paris
<http://www.conseil-etat.fr>

La délégation générale à la langue française publie une collection de petits fascicules : *Enrichissement de la langue française*, dans laquelle sont repris des termes, expressions et définitions publiés au *Journal officiel* par la Commission générale de terminologie et de néologie.

Proposés par les commissions spécialisées de terminologie et de néologie placées auprès de chaque ministère, les termes retenus par la commission générale sont transmis à l'Académie française. Seuls peuvent être publiés au *Journal officiel* les termes approuvés par l'Académie française. Cette publication rend leur emploi obligatoire à la place des équivalents étrangers pour les services de l'Etat et ses établissements publics.

A ce jour, cinq brochures sont disponibles : vocabulaire du sport et des transports ; vocabulaire des carburants ; de l'informatique ; de l'internet ; de l'économie et des finances. Les fascicules proposent des définitions des termes retenus, puis une table d'équivalence mettant en regard des termes étrangers, les équivalents français qui doivent être employés. Nous vous proposons quelques exemples.

Les fascicules *Enrichissement de la langue française* sont disponible gratuitement auprès de :
La délégation à la langue française
1 rue de la Manutention, 75116 Paris
Téléphone : 01.40.69.12.00
Télécopie : 01.40.69.12.80
Mél : dglf@culture.fr
Site internet : <http://dglf.culture.fr>

Vocabulaire de l'économie et des finances

VEILLE ÉCONOMIQUE

[équivalent étranger : *business intelligence*]

Recherche, traitement et diffusion (en vue de leur exploitation) de renseignements utiles à l'entreprise.

ROTATION

[équivalent étranger : *turnover*]

Rythme de renouvellement du personnel, du chiffre d'affaires, des stocks d'une entreprise.

AIMANTIN

[équivalent étranger : *magnet*]
Objet décoratif aimanté.

Vocabulaire des transports

COMPAGNIE MAJEURE

[équivalent étranger : *major*]
Compagnie caractérisée par l'importance de son chiffre d'affaires, par celle de son réseau et l'importance des moyens humains et techniques dont elle dispose, et qui occupe de ce fait une place prépondérante sur le marché.

CRÉNEAU HORAIRE

[équivalent étranger : *time slot*]
Plage horaire de décollage ou d'atterrissage allouée à un transporteur pour le mouvement de ses aéronefs sur une ligne déterminée.

Vocabulaire du sport

STADIAIRE

[équivalent étranger : *steward*]
Agent exerçant auprès du public d'un stade les fonctions d'accueil, d'assistance, de contrôle et de sécurité.

Vocabulaire de l'internet

ADRESSE ÉLECTRONIQUE, symbole MÉL

[équivalent étranger : *E-mail*]

Désignation conventionnelle permettant l'identification d'un utilisateur du courrier électronique et l'acheminement des messages qui lui sont destinés.

ADMINISTRATEUR DE SITE, DE SERVEUR

[équivalent étranger : *webmaster*]
Personne chargée de la maintenance et du suivi d'un site ou d'un serveur sur la toile d'araignée mondiale.

CADRE

[équivalent étranger : *frame*]
Sous-fenêtre de la fenêtre principale d'un logiciel de navigation, qui peut afficher un document différent de ceux affichés dans les autres sous-fenêtres.

MODULE D'EXTENSION

[équivalent étranger : *plug-in*]
Élément logiciel que l'on adjoint à une application pour en étendre les fonctions.

Vocabulaire de l'informatique

AGENDA ÉLECTRONIQUE

[équivalent étranger : *organizer*]
Logiciel pour la gestion de données personnelles telles que rendez-vous, adresses...

AMORCER

[équivalent étranger : *boot*]
Mettre en marche un ordinateur en provoquant l'exécution de l'amorce.

NUMÉRISÉUR

[équivalent étranger : *scanner*]
Appareil permettant de transformer un signal analogique en un signal numérique

OCTET

[équivalent étranger : *byte*]
Ensemble ordonné de huit éléments binaires traités comme un tout.

CONSEIL EUROPÉEN DES MINISTRES DE LA CULTURE ET DE L'AUDIOVISUEL

Libre circulation, emploi et architecture

Pour la dernière fois sous présidence finlandaise, le Conseil européen des ministres de la culture et de l'audiovisuel s'est réuni à Bruxelles le 23 novembre dernier.

A quelques mois de la présidence française de l'Union européenne, ce Conseil a été l'occasion d'aborder trois thèmes nouveaux : la promotion de la libre circulation des personnes qui travaillent dans le secteur de la culture, la contribution du secteur culturel à l'emploi et la prise en compte de l'architecture dans les politiques communautaires. Par ailleurs, Viviane Reding, commissaire européen pour la culture, a reçu le soutien de l'ensemble des ministres en vue de renforcer le programme *Media Plus*.

Abordé en premier point de l'ordre du jour, le programme cadre *Culture 2000* fait l'objet d'une conciliation avec le Parlement européen. Réaffirmant leur fermeté sur les orientations de leur position commune, notamment sur le budget global de 167 millions d'euros pour la période 2000 - 2004, les ministres ont souhaité une mise en place rapide de ce programme.

Libre circulation des personnes travaillant dans le secteur culturel

Une résolution sur la promotion de la libre circulation des personnes qui travaillent dans le secteur de la culture ayant été approuvée, Catherine Trautmann a introduit le débat en soulignant la nécessité de créer un « véritable espace culturel européen » qui allie les aides financières à une réelle mobilité des artistes, des professionnels et des étudiants. Dans la perspective de la présidence française, la ministre a souligné qu'elle aurait à cœur de prolonger cette initiative pour obtenir des résultats le plus rapidement possible. Cette résolution représente une étape importante pour l'ensemble des ministres. La Commission s'est engagée à présenter une première étude en début de présidence française afin de rendre ce sujet prioritaire.

Emploi et industries de la culture

L'approbation de conclusions relatives aux industries de la culture et l'emploi en Europe a permis à Viviane Reding de souligner l'importance du gisement d'emplois que représentent les industries culturelles et leur fort potentiel de développement tout en rappelant l'intérêt, en terme de possibilités financières, qu'offrent les nouveaux fonds structurels.

Numérique et politique audiovisuelle

Des conclusions sur la protection des mineurs compte tenu du développement des services audiovisuels numériques ont également été approuvées. La Suède et le Danemark ont plaidé contre la publicité pour les enfants à la télévision.

Le programme *Media Plus* et une communication sur les « nouvelles perspectives de la politique audiovisuelle à l'ère numérique » seront adoptés par la Commission le 8 décembre prochain. La pro-

position de la Commission s'articulera autour de deux axes : la complémentarité des mécanismes de soutien européens et nationaux et l'adaptation au nouvel environnement technologique. Les ministres ont approuvé ces orientations et ont rappelé leur souhait de voir l'enveloppe budgétaire du programme atteindre au moins 450 millions d'euros. Madame Trautmann et Madame Mélandri (Italie) ont également précisé que le soutien nécessaire au multimédia ne saurait s'effectuer au détriment des crédits affectés à la circulation des œuvres. Les nouvelles technologies, le renforcement du soutien à la distribution en salles, à la diffusion des œuvres européennes non nationales et à la circulation des œuvres hors d'Europe et enfin la diversité culturelle devront être pris en compte dans ce programme.

Meilleure prise en compte de l'architecture dans les politiques communautaires

La présidence finlandaise s'est félicitée de la tenue à Paris des Rencontres européennes de l'architecture, organisée en coopération avec le ministère français de la culture et de la communication. Catherine Trautmann a invité ses collègues à tirer parti de la dynamique créée à cette occasion. La ministre a émis le souhait que les présidences portugaise, française et suédoise assurent le suivi de cette initiative et a annoncé qu'une meilleure prise en compte de l'architecture dans les politiques communautaires serait un des objectifs de la présidence française.

Culture et politique internationale

Face au constat que la culture n'avait pas représenté une priorité dans l'aide apportée au Kosovo, Viviane Reding a annoncé qu'une approche plus structurée serait mise en place au printemps. Une action en faveur du patrimoine pourrait être envisagée ainsi que la constitution d'un groupe de haut niveau chargé d'examiner le rôle de la culture dans le processus de réconciliation.

La présidence portugaise

A l'issue de ce Conseil, le Portugal a présenté les grandes lignes du programme de sa prochaine présidence, à compter du 1^{er} janvier 2000. Le Portugal entend notamment approfondir le débat et obtenir des avancées significatives en matière de diversité culturelle, de gestion de droits d'auteur et de droits voisins et de préservation du patrimoine cinématographique.

167 MILLIONS D'EUROS POUR LE PROGRAMME CULTURE 2000

Un accord conclu entre le comité de conciliation du Parlement européen et du conseil des ministres de l'Union a permis de doter *Culture 2000* de 167 millions d'euros sur 5 ans (1^{er} janvier 2000 - 31 décembre 2004). Les crédits seront répartis entre les actions expérimentales et innovantes, les actions d'intégration et les événements culturels spécifiques.

Développement culturel ORGANISATION DE LA DDAT

L'arrêté du 24 novembre 1999 organisant la délégation au développement et à l'action territoriale du ministère de la culture et de la communication est paru au *Journal Officiel* du 1^{er} décembre 1999.

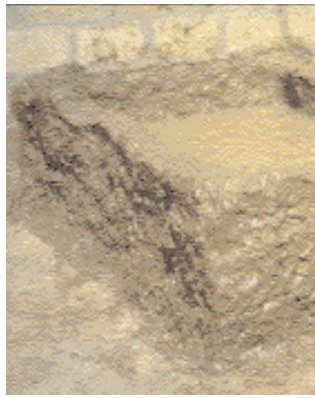
Elle est composée de la façon suivante :

>> le département du développement et de l'évaluation élabore des programmes de développement culturel mis en œuvre par les DRAC ; repère et contribue au soutien des innovations sur les plans artistique, culturel et institutionnel ; assiste les DRAC dans le développement de leur capacité d'expertise et évalue les programmes lancés à l'initiative de la DDAT.

>> le département de l'action territoriale a pour mission de coordonner les politiques culturelles dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement des territoires, ainsi que des politiques contractuelles menées en partenariat avec les collectivités territoriales ; de proposer les priorités d'action des DRAC ; d'assurer la coordination des actions du ministère chargé de la culture avec les autres départements ministériels

>> le bureau des affaires financières et générales

>> le centre de ressources est chargé de recueillir, d'organiser, de traiter et de faire circuler l'information relative aux politiques, aux actions et aux procédures du développement culturel en France et à l'étranger.



Giuseppe Gabellone. *Sans titre 1997*.
FRAC Limousin. © Magnoux, Limoges

EXPOSITION

Giuseppe Gabellone

Jusqu'au 26 février à Limoges

Le Fonds régional d'art contemporain du Limousin expose les sculptures de cet artiste de 26 ans dont le travail n'a jamais été montré en France, à l'exception d'une œuvre vue à l'ARC en 1997. Giuseppe Gabellone produit peu et démolit beaucoup sans doute parce qu'il ne juge ses sculptures pleinement signifiantes que sous le point de vue unique de la photographie. L'œuvre de cet artiste se compose de « sculptures doubles » que Gabellone choisit de présenter dans leur intégralité tridimensionnelle, toutes les autres sont réductibles à une image.

FRAC Limousin, Les coopérateurs,
Impasse des Charentes
87100 Limoges.
Téléphone : 05.55.77.08.98.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE Un programme d'information sur Culture 2000

Le *Relais Culture Europe*, mis en place par le ministère de la culture et de la communication et la Commission européenne, organise des sessions d'information sur le nouveau programme cadre *Culture 2000*. Ces demi-journées d'information, à Paris comme en régions, s'adressent à tous les professionnels du secteur culturel qui développent ou envisagent de développer des projets de coopération à l'échelle européenne et souhaitent mieux connaître les possibilités de financement communautaire.

Pour obtenir la liste des villes visitées :
Téléphone : 01.53.40.95.10
ou info@relais-culture-europe.org

Danse ECHANGES ARTISTIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA COLOMBIE

Résidences artistiques, accueil de spectacles... au programme de la collaboration entre le Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC l'Esquisse) et CORPOpente, espace de création et de diffusion de Carthagène en Colombie.

L'idée d'échanger les expériences et les cultures des deux pays est née en 1994 de la rencontre entre deux artistes chorégraphes et pédagogues, Marie-France Delieuvin, directrice des études de l'école du CNDC l'Esquisse d'Angers, et Alvaro Restrepo, alors directeur de la compagnie *Athanos Danza* à Bogota. Cette rencontre s'est progressivement concrétisée par la réalisation d'un véritable échange de collaborations artistiques associant le CNDC l'Esquisse d'Angers, et CORPOpente, centre de danse contemporaine ouvert en 1998, en Colombie à Carthagène. Cet échange repose sur la nécessité de réunir les ressources propices au développement d'un projet exigeant, ambitieux. Des programmes de résidences artistiques, d'accueil de spectacles, d'actions pédagogiques et de sensibilisation, laissent aujourd'hui entrevoir de véritables perspectives de coopérations internationales.

Les protagonistes

CORPOpente est un centre de création, de diffusion et d'éducation artistique, installé dans le centre historique de Carthagène. Son projet est de permettre la mise en place de ponts entre les communautés sociales colombiennes, mais également entre la Colombie et le reste du monde. Parallèlement aux créations de la compagnie *El Puente*, le centre invite des artistes, danseurs et chorégraphes de différents pays d'Europe et d'Amérique latine.

Centre de création et de formation de notoriété internationale fondé à Angers en 1978, le CNDC l'Esquisse est dirigé par Joëlle Bouvier et Régis Obadia depuis 1993. Espace de recherche et de rencontres ouvert à la création contemporaine, école supérieure de danseurs professionnels, pôle de production et de diffusion de spectacles, le centre est soutenu par l'Etat, la ville d'Angers et la Région Pays-de-la-Loire.

1999/2000 : une collaboration artistique renforcée

Aujourd'hui, CORPOpente et le CNDC l'Esquisse ont décidé d'intensifier leurs relations sous la forme d'échanges, de résidences, d'invitations de spectacles et d'actions de sensibilisation :

>> en novembre et décembre 99, le CNDC l'Esquisse, avec le soutien de l'AFAA, assurera des représentations au festival des arts de Carthagène qui aura pour thème *Mémoire et imagination*

>> au printemps 2000, CORPOpente se rendra à Angers avec une résidence de création et des représentations de Marie-France Delieuvin et Alvaro Restrepo dans le cadre du festival *Le Club des 5*.

>> en septembre 2000, à Angers, se concrétisera le projet de jumelage entre les villes de Carthagène et d'Angers. Sur le thème *tradition et création contemporaine*, les deux villes échangeront des projets et créations autour de leur patrimoine culturel et de leurs outils de création.

Avec le soutien de la France, par l'intermédiaire de structures officielles comme le CNDC l'Esquisse (placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication) et l'AFAA, et la collaboration des ministères colombiens de la culture et de l'éducation, ainsi que de la fondation sociale Bienstar familial, le projet artistique et éducatif concrétisé depuis 1997 peut aujourd'hui pleinement exister.



Alain Séchas. Triplechaton.

COMMANDE PUBLIQUE**Le Triplechaton d'Alain Séchas à Amiens**

Inaugurée en septembre dernier, cette œuvre est installée sur le parvis du centre culturel municipal du Safran à Amiens.

La sculpture de 4 mètres de haut représente un personnage à quatre pieds et trois têtes de chat posées sur des cous enlacés, exprimant ainsi la pluridisciplinarité du centre culturel du Safran. Réalisé en résine polyester colorée dans la masse avec une armature métallique en tubes d'acier, le Triplechaton a des yeux lumineux la nuit qui fonctionnent à partir de l'éclairage public.

Renseignements :

le Safran

3 rue Georges Guynemer

80080 Amiens

Téléphone : 03.22.69.66.00

Télécopie : 03.22.69.66.09

PUBLICATION**100 grandes villes dans Mégalopole n°20**

Le dossier principal de ce numéro 20 est consacré à une étude sur les sites internationaux qui ont pour objet une approche transversale entre art, architecture et urbanisme, menée par l'Institut art et ville. Le dossier répertorie et présente 100 sites en Amérique du nord et en Europe, qui sont autant de contributions à l'intelligibilité et à l'élaboration d'un nouveau regard actif sur notre civilisation urbaine.

Renseignements :

Institut art et ville, Maison du Rhône

1 place de la Liberté, 69700 Givors

Téléphone : 04.78.73.70.37

CÉDÉROM**Print Gallery, 100 chefs-d'œuvre chez vous**

C'est sous ce titre que la Réunion des musées nationaux édite une nouvelle collection de cédéroms visant à mettre à la disposition du public des images numériques haute définition reproduisant les œuvres d'art des plus grands musées. Le premier numéro de cette collection propose les reproductions de plus de 100 œuvres appartenant au musée du Louvre, au musée d'Orsay et au musée des arts asiatiques-Guimet. L'utilisateur peut aussi imprimer 300 détails de ces œuvres. Chacun peut ainsi personnaliser sa correspondance (impression de carte de visites...) ou créer ses propres objets (calendrier, marque page...)

Prix conseillé : 119 francs.

Distribution en librairie.

Renseignements :

Réunion des musées nationaux

49 rue Étienne Marcel, 75001 Paris.

Téléphone : 01.40.13.47.13.

Télécopie : 01.40.13.48.14

COLLOQUE**Des matériaux et des sons****19 et 20 janvier 2000**

Les chercheurs essaient de mieux comprendre les liens entre les propriétés de la matière et la propagation des ondes acoustiques, aussi bien pour analyser l'acoustique des instruments anciens que pour en fabriquer de nouveaux. Ce colloque, organisé par la Cité de la musique, en collaboration avec la Société française d'acoustique, vise à rapprocher les personnes travaillant autour de ces domaines : musicien, acousticien, facteur...

Renseignements :

Cité de la musique

221 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris

Téléphone : 01.44.84.45.45

Réservations avant le 31 décembre au 01.44.84.44.84**INTERNET****Le manuscrit du Temps retrouvé disponible sur l'internet**

A l'occasion de l'exposition *Marcel Proust, Gallica*, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France propose un dossier exceptionnel consacré au dernier volume de *A la recherche du temps perdu*. Cette mise en ligne est l'occasion de découvrir un manuscrit d'une œuvre fondatrice de la littérature moderne. La navigation permet

à l'internaute de passer constamment du manuscrit numérisé au texte de l'édition originale publié en 1927 et mis à disposition de *Gallica*, sous forme numérisée par les éditions Honoré Champion. <http://gallica.bnf.fr/proust>

EXPOSITION**Contes de l'inattendu****16 janv. >> 12 mars 2000**

Camac (centre d'art. marnay art centre) en Champagne-Ardenne propose une exposition de créations contemporaines issues de partenariats entre artistes et scientifiques lauréats du concours SciArt 1998. Les œuvres présentées vont de portraits odorants

à un film étudiant les héritages génétiques et culturels.

Elles visent à explorer notre relation à la science et les moyens à disposition de l'art pour expliquer nos attitudes et stimuler notre imagination.

Renseignements : Camac,

1 Grande Rue, 10400 Marnay s. Seine

Téléphone : 03.25.39.20.61



Exposition du CAMAC.

Susie Freeman et Liz Lee. Come dancing.

© The Trustee of the Wellcome Trust

FILM**« Versailles, la visite »**

A la suite du succès remporté par le film *Le Louvre, la visite*, *Versailles, la visite* vient de paraître dans la même collection. Réalisé par Gérard Corbiau - dont on se souvient du très remarquable film, *Le Maître de Musique* -, *Versailles, la visite* permet de découvrir en 60 minutes les châteaux de Versailles et de Trianon, le parc et les jardins, les bassins, pièces d'eau et fontaines...

Il permet aussi de pénétrer dans des espaces qui sont ordinairement exclus de la visite

publique, comme les petits appartements que Louis XV fit aménager sous les toits afin d'y jouir d'un peu de tranquillité... ou le théâtre de Marie-Antoinette, avec sa machinerie en bois et son décor. Conçu pour un très large public, c'est l'âme d'un lieu exceptionnel que le film restitue, à travers un parcours thématique et chronologique, qui fait revivre trois règnes ceux de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Les textes ont été écrits par Béatrix Saule, conservateur en chef au château de Versailles.

Versailles, la visite (VHS et DVD).

Une coproduction de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles, la Réunion des musées nationaux, et Montparnasse Productions.

INTERNET**Le site Patrimoine****photographique**L'association *Patrimoine**photographique* conserve,

gère et diffuse les collections

photographiques appartenant

à l'État. Elle vient d'ouvrir un site

internet composé de pages acces-

sibles à tous les publics, qui seront

complétées progressivement

par des rubriques réservées

aux professionnels et accessibles

sur référencement.

Les internautes peuvent ainsi

consulter une sélection de 700

images (recherche par

photographe ou par thème),

accéder à la présentation de

l'exposition *Le désir du Maroc* ou

encore se renseigner sur l'associa-

tion *Patrimoine photographique*.

Les professionnels, eux, auront

accès à une banque d'images,

à un service location d'expositions

et à un service de presse.

<http://www.patrimoine-photo.org>

Renseignements :

Jean-Charles Leyris, 01.42.74.30.60

LES ENTRETIENS DU PATRIMOINE**Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe****24 >> 26 janvier 2000 à Paris**

Ces entretiens ouvrent un cycle de manifestations que la direction de l'architecture et du patrimoine consacrera à la ville tout au long de l'année 2000. Ils sont l'occasion de réaffirmer le rôle majeur que le patrimoine, et plus largement la culture jouent dans la constitution de la ville d'aujourd'hui, en même temps que dans la transmission d'une tradition urbaine plusieurs fois millénaires en Europe.

Le première journée, *Regards croisés sur la ville*, définira le cadre des Entretiens au travers du point de vue de chacun des intervenants : points de vue architectural, patrimonial, sociologique, philosophique... La deuxième journée traitera de *Formes urbaines et urbanité*, l'occasion d'analyser la relation du monument au site et au paysage, les problèmes de conservation des quartiers historiques... Enfin, la troisième journée aura pour thème *Ville réelle, ville rêvée*. On parlera de la naissance de la ville industrielle au siècle dernier et de ses effets sur les formes urbaines, ainsi que des utopies architecturales.

De plus, une table ronde réunira des élus directement confrontés aux problèmes de la patrimonialisation des villes.

Les Entretiens ont lieu au Théâtre national de Chaillot

Renseignements :

Chantal Petit :

Téléphone : 01.46.04.65.92

Télécopie : 01.46.04.66.21

Mél : edp@wanadoo.fr

EXPOSITION

Marguerite Duras, littérature et cinéma

Jusqu'au 11 janvier 2000

« Quand je n'arrive pas à résoudre mes films dans les pièges du cinéma, quand ils restent suspendus tels des questions constantes, quand je ne peux pas me délivrer de leur pensée, c'est que j'ai fait du cinéma » disait Marguerite Duras. Plus qu'une exposition, le CRAC, scène nationale présente le va et vient incessant de Duras entre littérature et cinéma, livres devenant films ou textes écrits après avoir été filmés.

Renseignements :

CRAC, 36 Bld du général de Gaulle à

Valence. Téléphone : 04.75.82.44.10.

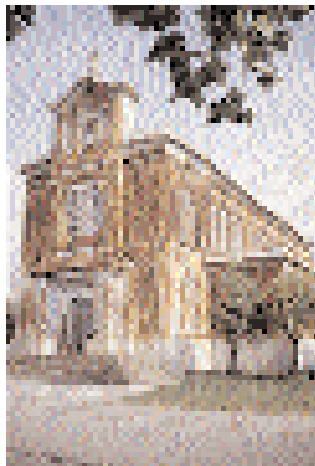
Mél : crac@crac.asso.fr

MUSÉE DU LOUVRE

Ouverture de salles consacrées aux objets d'art

Dans le cadre du réaménagement du Grand Louvre, sept nouvelles salles consacrées aux objets d'art viennent d'être ouvertes au public. Situées à l'extrémité ouest de l'aile Richelieu, dans le

prolongement des salles Premier Empire et à proximité des appartements de réception de Napoléon III, elles ont été aménagées, comme l'ensemble du circuit d'objets d'art de l'aile Richelieu, par Jean-Michel Wilmotte. Dans ces salles, se trouvent présentées - sur 1000 m² - des œuvres créées en France sous la Restauration (1814-1830) et sous la monarchie de Juillet (1830-1848). Sur les 175 objets exposés, 110 sont entrés dans les collections du Louvre récemment, fruits d'une politique active d'acquisition...



Eglise de Crusnes. Photo CRMH Lorraine

MÉCÉNAT

Restauration d'une église en acier

La société Marine Wendel a signé avec la direction de l'architecture et du patrimoine une convention de mécénat qui permettra la restauration de l'église Sainte-Barbe de Crusnes (Meurthe-et-Moselle). Par cette convention, Marine Wendel s'engage à verser 2,4 MF, sur un total de 6,5 pour la restauration de cette église commandée par Wendel et construite en 1938 par les architectes de la société. L'église a été classée monument historique en 1990. L'association diocésaine, propriétaire de l'église, l'association des amis de Sainte-Barbe et la communauté européenne interviennent également aux côtés de l'Etat et du mécène. La restauration a été confiée à Thierry Algrin, architecte en chef des monuments historiques, sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC de Lorraine. La réfection du décor intérieur achèvera la campagne qui devrait se dérouler jusqu'en 2002.

Renseignements :

Christine Rémond, 01.40.15.84.63

Un grand projet LE MUSÉE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MÉDITERRANÉE À MARSEILLE

Le musée national des arts et traditions populaires - Centre d'ethnologie française, créé en 1937 par le grand muséologue Georges Henri Rivière à partir des collections du musée de l'Homme, est progressivement devenu l'une des plus importantes collections patrimoniales nationales. Cependant, sa situation dans le bois de Boulogne, à Paris, et la structure rigide du bâtiment actuel constituent de graves handicaps pour la mise en œuvre de son développement.

Catherine Trautmann a donc demandé à son directeur Michel Colardelle, conservateur général du patrimoine, de concevoir un nouvel établissement prenant en compte l'évolution du cadre européen et les évolutions des cultures populaires au cours du XX^e siècle. Ce musée national, qui serait intitulé *musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée* répondra ainsi aux initiatives allemande (musée des cultures européennes de Berlin) et communautaire (musée d'histoire de l'Europe à Bruxelles), et sera destiné à rendre compte de la parenté et de la diversité des cultures populaires européennes, et donc à fonder sur une conscience d'appartenance les nouvelles solidarités de la citoyenneté européenne. Il s'appuiera sur le trésor que constituent ses collections et sa documentation actuelles, complétées par de nouvelles acquisitions et par des échanges de dépôts et des prêts avec d'autres établissements patrimoniaux, nationaux et internationaux.

Une meilleure répartition géographique des activités culturelles

Pour concrétiser le rééquilibrage des activités culturelles entre Paris et les régions de France, axe majeur de la politique d'aménagement du territoire définie par le Premier Ministre, Catherine Trautmann a souhaité profiter du changement envisagé pour choisir une ville d'échelle européenne au développement de laquelle le musée puisse contribuer, et qui favorise les objectifs scientifiques et culturels qui sont les siens. Le rapport remis par Michel Colardelle établit que le site de l'entreprise Euroméditerranée, à Marseille, constitue le meilleur site possible.

Après avoir reçu l'accord de Michel Vauzelle, président de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, Jean-Noël Guérini, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, et Renaud Muselier, président d'Euroméditerranée, la ministre proposera donc de soumettre le transfert du musée des arts et traditions populaires - Centre d'ethnologie française à Marseille lors d'un prochain Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). Son financement réunira les contributions de l'Etat et des collectivités territoriales concernées.

RICHARD PEDUZZI

« Les arts doivent voyager ensemble »

Depuis la grande exposition des Arts Déco de 1925, que sont devenus ces arts qui se situent à la jonction des beaux-arts et de la technologie pour finalement déboucher sur la qualité de l'environnement en général ? Richard Peduzzi, décorateur attiré de Patrice Chéreau, auteur de mobilier, designer, est aussi le directeur de l'ENSAD. Il évoque ici brièvement sa conception de l'enseignement et les réformes qu'il a entreprises.



Richard Peduzzi

Lettre d'information : Où en sont les différents chantiers auxquels vous vous êtes attelé à l'Ecole nationale des arts décoratifs ?

Richard Peduzzi : Ma première préoccupation a été de conserver l'implantation des Arts Déco sur la Montagne Sainte-Geneviève. Pour des raisons historiques (l'Ecole, depuis sa création en 1766 a toujours été implantée sur ce site), mais aussi pour des raisons plus « fonctionnelles » : ce que je souhaite pour les Arts Déco, c'est aller vers une plus grande interdisciplinarité. C'est ainsi que je voudrais faire de la Montagne Sainte-Geneviève une sorte de campus où les étudiants de différentes disciplines se parlent et se rencontrent. Ce qui est certain, en matière d'enseignement artistique, c'est que les champs d'intérêt se déplacent. On trouve de grands artistes chez les scientifiques, par exemple. Un grand chirurgien m'a dit un jour que, lorsqu'on fait une opération très compliquée, il faut prendre un parti. C'est vraiment une idée d'artiste qu'il exprimait ainsi.

LI : Interdisciplinarité entre les différentes matières du savoir, mais aussi interdisci-

plinarité entre les différents « arts décoratifs »...

RP : Quand je suis arrivé à l'Ecole, les disciplines restaient séparées, restaient cloisonnées. J'ai essayé, au contraire, de faire en sorte que toutes les disciplines puissent se croiser, la scénographie et le design, la sérigraphie et le textile, la photo et le multimédia, etc. L'interdisciplinarité ouvre des champs beaucoup plus grands aux étudiants. On ne peut pas se contenter de dire : « j'invente des meubles », il faut avoir aussi le sens du volume, le sens des couleurs, le sens de la lumière et surtout savoir dessiner pour affirmer et exprimer sa pensée.

LI : L'autre grand aspect de votre travail aux Arts Déco a été la rénovation des bâtiments.

RP : Nouveaux équipements, espaces intérieurs entièrement réaménagés, meilleure communication entre les gens et entre les salles, plus grande fluidité du bâtiment, plus grande transparence des lieux, tout cela est reconnu. Il reste que nous n'en sommes qu'à un tiers de l'état d'avancement des travaux et il nous tarde de pouvoir disposer de la globalité de l'Ecole. La

moitié des effectifs se trouve encore à la Manufacture des Œillets à Ivry, lieu splendide certes, mais qui n'apporte pas une solution pleinement satisfaisante pour nous. Autre difficulté, la façade de marbre de Philippe Starck et Luc Arsène-Henry : ce geste architectural très audacieux, s'est révélé dans la pratique difficilement compatible avec ce qu'on attend d'une école d'art - la transparence des choses. Mais ce n'est pas dramatique : on a la possibilité de retravailler le projet avec ses architectes.

LI : Vous avez évoqué tout à l'heure l'importance des équipements techniques pour le travail de l'Ecole.

RP : C'est vrai, nous travaillons en étroite collaboration avec des techniciens très « pointus » qui évoluent en même temps, c'est-à-dire aussi vite, que la technologie. On travaille avec les matériels les plus modernes : dans le domaine informatique et multimédia bien sûr, mais aussi dans les ateliers de sérigraphie, de scénographie, etc. Nos équipements évoluent aussi en fonction de la demande professionnelle. Mais la grande difficulté

dans notre rapport à la technologie c'est de ne pas être « mangé » par ladite technologie. La difficulté, c'est de maintenir toujours un état d'équilibre entre la part de la technologie et la part artistique. Comme Matisse, je pense qu'un artiste doit d'abord être motivé par ce qu'il voit, ensuite par ce qu'il pense, ensuite par ce qu'il sent (par son cœur) et enfin il se sert des mains qui sont les servantes de toutes les autres étapes. Pour moi, technologie et dessin doivent voyager ensemble. On doit sortir armé des Arts Déco, ce qui signifie qu'on doit être prêt à affronter un métier. Mais pour être à la pointe de son art, il faut acquérir des bases, et l'épine dorsale des bases pour moi, c'est le dessin.

RENSEIGNEMENTS :

ENSAD
31 rue d'Ulm, 75005 Paris
Téléphone : 01.42.34.97.00
Télécopie : 01.42.34.97.85

L'ENSAD vient de présenter ses travaux d'élèves et d'anciens élèves au Carrousel du Louvre du 26 novembre au 6 décembre, valorisant ainsi les savoirs des jeunes professionnels qu'elle a formés.